

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-02-05 – FINANCES (7.10) – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LA MOBILITE, DOTE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE ET ASSUJETTI A LA TVA

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGAULT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPARD, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISSETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<u>Avis de procuration :</u>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-054-200070563-20180222-2018_02_05-

Préambule :

Après une période d'étude de deux ans et de travail collégial avec les délégués, l'assemblée communautaire a fait le choix, le 28 septembre 2017, de prendre la compétence facultative de la mobilité, entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, adopté après la période de consultation des communes.

Cette compétence sera effective à compter du 1er avril 2018 et implique en 1^{er} lieu le transfert de l'actuel Syndicat des Transport de l'Agglomération Toulouise (STAT) au sein de la CC2T.

L'article L1221-3 du code des transports dispose que « l'exécution du service public de transport doit être assuré soit en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial (SPIC), soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention à durée déterminée avec l'autorité compétente ».

Conformément aux règles applicables au SPIC, un budget annexe à celui de l'autorité organisatrice des transports est nécessaire si le service est exploité par une **régie dotée de la seule autonomie financière** (article R1221-9 du code des transports).

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer, en amont du 1^{er} avril pour que les formalités administratives soient assurées, un budget annexe doté de l'autonomie financière, celui-ci restant assujetti à la TVA.

Il convient de préciser que le STAT dispose actuellement de la trésorerie nécessaire à son exploitation. L'année 2018 sera mise à profit pour conforter le cadre de l'exploitation du service.

Vu les articles L1221-3 et R. 1221-9 du code général des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 validant les modifications statutaires de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Messieurs COCUSSE et FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT) votant contre, décide de :

- **Créer un budget annexe (régie dotée de la seule autonomie financière relevant de l'instruction budgétaire M43) pour suivre la réalisation des actions de mobilité au sein du territoire communautaire à compter du 1^{er} avril 2018,**
- **Préciser que ce budget sera assujetti à la Taxe à la Valeur Ajoutée,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant,**
- **Charger Monsieur le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

